



## **Compte Rendu de la réunion du Mercredi 04 Octobre 2017**

**Présents :** CUYALA F. HOURDEBAIGT J. MAISONNAVE JP. PEYROU D. PH. LADAURADE. CAILLEY J-P. CARRASQUET C.

**Absent excusé :** VUILLECARD St. MIRANDE D.

**Invité :**

### **Ordre du Jour :**

- a) Approbation du compte rendu réunion Septembre 2017
- b) Lâcher de faisans
- c) Réunion pour calendrier des manifestations 2017 /2018
- d) Attribution des bracelets lièvres.
- e) Commande de bracelets sanglier.
- f) Battue au chevreuil avec l' Association des Jeunes Chasseurs

#### **a) Approbation Compte Rendu de Septembre**

Le compte rendu a été adopté à l'unanimité.

#### **b) Lâcher de faisans..**

Lâcher de faisans le vendredi 06 Octobre à midi, qui sera présent ?

CAILLEY JP, LADAURADE P, GIMBERT E, BASSO A, MAISONNAVE JP, HOURDEBAIGT J, CARRASQUET C,

#### **c) Réunion pour calendrier des manifestations 2017 /2018**

La réunion pour la réservation des salles pour les manifestations 2017/2018 a eu lieu le 28 Septembre 2017. JP CAILLEY était présent à cette réunion. La date retenue pour la réservation de la salle du pont lat pour le repas des chasseurs est le 18 Mars 2018.

#### **d) Attribution des bracelets lièvres.**

Le nombre de meutes sur lièvres a changé. Il faut prévoir une nouvelle répartition des bracelets. 4 par équipe, 1LASSUS MENOT, 4 GIC. Une distribution unique au local des chasseurs le samedi avant l'ouverture.

#### **e) Commande de bracelets de sanglier.**

L'équipe à Serge CAMBOT a épuisé ses 12 bracelets, faut-il commander de nouveau bracelets ?

Les demandes sont à faire à la fédération une fois par mois, avant le 20.

La commande à effectuer pour le mois de novembre, commande de 10 bracelets.

#### **f) Battue au chevreuil avec l'Association des Jeunes Chasseurs**

La date du 18 novembre a été retenue pour la battue aux chevreuils avec l'AJC. Les grillades après la battue pourraient avoir lieu au local des chasseurs à l'issue du conditionnement des chevreuils.

Avantage pas de transport de matériel, pas de contrainte de météo.